Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Confit employeur

Par anonyme16

Bonjour à tous,

Je souhaiterais avoir votre avis sur les faits suivants qui amèneront sûrement à un conflit avec mon employeur. Je travaille dans le commerce.

1. lors de la signature du CDI, il manquait le document récapitulant la rémunération des différentes primes d'objectifs et services. L'employeur devait nous le fournir ultérieurement (à mes collègues et moi), mais nous ne l'avons jamais reçu. Ce document est-il légalement obligatoire ?

2. nous ne recevons jamais notre salaire à la même date, et encore, il s'agit seulement d'un "acompte". Nous recevons la seconde partie quelques jours après (le temps pour l'employeur de calculer les variables d'après lui). Voici les dates de ma rémunération en 2 parties depuis Février (2 et 6 Février, 1 et 8 Mars, 4 et ?? Avril). Ce procédé est-il réglementaire ?

3. nous ne recevons jamais notre bulletin en même temps que notre salaire, nous devons en faire la demande 2 à 3 fois. L'année dernière, nous avons même été sans bulletin de salaire pendant 3 mois. Pour le coup, je sais que c'est illégal.

4. malgré le fait que je remonte l'information sur le nombre d'heures supplémentaires, j'ai toujours des écarts sur le bulletin (ex: 13 heures manquantes de Décembre à Février, elles ont été régularisées en Mars). Est-ce réglementaire ?

Qu'en pensez-vous ?

Merci à tous pour vos réponses.